

## Chapitre 6 : Les instruments dans l'église

Par M. Alfred Kuen

Nous avons vu plus haut qu'au temps de David et de Salomon, de nombreux instrumentistes rehaussaient le culte dans le Temple, mais parmi les huit groupes d'instruments, quatre seulement étaient utilisés dans le sanctuaire et seuls les Lévites et les prêtres avaient le droit d'en jouer lors des offices.

Nous sommes, en fait, placés devant deux questions :

1. Peut-on utiliser des instruments pour accompagner les chants - et si oui : lesquels ?
2. Est-il opportun de faire de la musique purement instrumentale à l'église ?

### 1. Accompagnement

*a) Doit-on accompagner les cantiques ?*

Cette question a été résolue par l'affirmative dans la plupart des églises chrétiennes. Notons toutefois que le vrai chant grégorien ainsi que la plupart des motets polyphoniques se chantent a capella. Certaines églises évangéliques sont également opposées à l'accompagnement instrumental. Ces dernières présentent à l'appui de leur pratique les arguments suivants.

*Les raisons contre :*

1. Dans tous les passages consacrés dans le N. T. à la musique, il est seulement question de chanter, jamais de jouer d'un instrument. (Psallô a bien le sens de jouer d'un instrument, dit-on, mais il a aussi quatre autres sens, or seul celui qui s'accorde avec les autres données du N. T. peut-être retenu, c'est-à-dire "toucher les cordes du cœur humain, chanter les louanges de Dieu"). Le silence du NT nous lie autant que ses déclarations explicites.
2. C'est transgresser la volonté de Dieu que d'aller "au-delà de ce qui est écrit" (1 Cor. 4:6).
3. Lorsque Dieu nous dit "Chantez", cela restreint l'application à la musique vocale - comme "Fais-toi une arche en bois de gopher" (Gen. 6:14) excluait toute autre espèce de bois.
4. La mention d'instruments dans le culte de l'ancienne alliance ne signifie pas que nous puissions nous en servir dans nos réunions - pas plus que la mention des sacrifices ne justifierait leur introduction dans nos cultes.
5. D'éminents serviteurs de Dieu se sont prononcés contre l'utilisation d'instruments dans le culte. Jean Calvin l'a mis au même rang que les autres rites de l'ancienne alliance (Commentaire du Ps. 23). John Wesley a dit qu'il ne voyait pas d'objection à ce que l'on ait des instruments de musique dans leurs chapelles "pourvu qu'ils ne soient ni vus ni entendus" (cité par A. Clarke, Commentary Vol. IV p. 686). Luther appelait l'orgue "un emblème de Baal" et John Knox le qualifiait de "caisse de sifflets". C. H. Spurgeon ne s'est jamais servi d'instrument dans son Metropolitan Baptist Tabernacle (Leroy Bronlow 45 p.176-185). C'est pourquoi les membres de ces églises ne chantent jamais avec un accompagnement instrumental.

Peu après la guerre, certains soldats appartenant à l'une de ces dénominations stationnées dans la région de Francfort firent quelque 300 km pour venir assister au culte dans une église de Strasbourg figurant sur leur annuaire. Arrivés dans la cour, ils entendent chanter... avec accompagnement de piano. "Nous nous sommes trompés !" Ils ressortent pour vérifier l'adresse. "Non, c'est bien juste, mais cela ne peut être une église comme les nôtres ! Que faire ? Retourner à Francfort ?" Ils choisissent d'assister au culte puis de demander des explications. On peut supposer qu'elles leur ont paru satisfaisantes puisqu'ils sont revenus régulièrement chaque dimanche. Pour leur permettre de s'associer à leur chant, les membres de l'église ont renoncé à l'accompagnement chaque fois que le cantique était suffisamment connu, et les voix des visiteurs se joignaient aux leurs, sonores et enthousiastes. Mais si, pour un autre chant moins connu, on se mettait au piano, ces amis restaient muets comme des carpes. Honneur à leur conviction et à leur fidélité (cf. Jér. 35).

Ils ne sont pas les seuls qui ont des réticences à l'égard des instruments de musique "inventés par un descendant de Caïn" et de leur usage dans des réunions chrétiennes. Dans certains milieux, l'harmonium ou le piano sont tolérés pour l'évangélisation, mais pudiquement recouverts pour le culte. Que répondre à ces arguments ?

#### *Les raisons pour :*

Le culte chrétien primitif s'est calqué non sur celui du Temple, mais sur les réunions de la synagogue. On sait que celle-ci est née durant l'exil du peuple de Juda à Babylone pour permettre la prière en commun et la lecture des Écritures. Ce temps était une époque de deuil pour le peuple. Les instruments de musique, signes de la joie (Es. 24:8), étaient bannis (Ps. 137:1-2). On prit donc l'habitude du chant a capella - qui s'est perpétué dans les synagogues jusqu'à nos jours.

Les Pères de l'Église étaient opposés aux instruments de musique à cause de leur usage dans les temples païens, dans les théâtres et les cirques, lieux qu'un chrétien ne fréquentait plus et que rien ne devait lui rappeler.

Le sens premier du verbe psallô est, comme nous l'avons vu plus haut : "toucher les cordes d'un instrument de musique, c'est-à-dire faire de la musique instrumentale". Si Paul utilise ce terme, pourquoi, au lieu du sens habituel : chanter des psaumes avec des instruments de musique, lui préférer ici un sens figuré qui ne cadre guère avec l'exhortation pratique de l'apôtre ?

Respecter un commandement de Dieu donné dans la Bible n'est certainement pas aller "au-delà de ce qui est écrit". Or, pour l'usage des instruments de musique, nous avons dans l'Écriture des indications précises qui restent aussi valables que les dix commandements, les exhortations des Psaumes et bien d'autres principes de vie qui sont enseignés par les "saintes lettres" de l'ancienne alliance et qui n'ont pas été explicitement abolis dans le N. T. (comme les sacrifices et d'autres lois rituelles : Hébr. 8:7-10 ; 25 ; Gal. 3-4).

Les réticences des serviteurs de Dieu qui se sont exprimés contre l'usage des instruments de musique se justifiaient sans doute par les abus de leur temps où la musique instrumentale occupait une place indue dans le culte et tendait à remplacer le chant de la congrégation. Nous devons nous laisser avertir par les déviations qu'ils ont combattues, mais nous ne sommes pas liés par leur avis. D'autres chrétiens éminents avaient là-dessus des opinions différentes.

Certes, le chant a capella a une beauté et un pouvoir particuliers - à condition d'être puissant et juste. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Comme nous ne sommes pas nécessairement liés par les raisons qui, aux premiers siècles, ont fait bannir les instruments des églises, il vaut mieux recourir à un bon accompagnement que de faire entendre un chant hésitant ou malsonnant.

#### *b) Quels instruments ?*

Nous avons vu que, sous l'ancienne alliance, on utilisait des instruments à vent, à cordes et à percussion dans le culte, même si tous les instruments de ces différentes catégories n'avaient pas accès au sanctuaire. Au Moyen-Âge, on entendait également des violes et des trompettes dans les églises. L'orgue apparut vers le Xe siècle et, peu à peu, détrôna tous les autres instruments, au point qu'aujourd'hui certains fidèles estiment inconvenant d'utiliser autre chose pour accompagner le chant dans la maison de Dieu. Souvenons-nous toutefois qu'il est le dernier-venu des différents instruments d'accompagnement - qu'il essaie d'ailleurs d'imiter, (surtout depuis le XIXe siècle), d'où les noms des registres : trompette, tuba, viole de gambe, flûte, voix célestes (= imitant le célesta), clarinette, etc. Jusqu'à la fin du XVe siècle, on voit sur les représentations de cultes au ciel des anges jouant du psaltérion, de la harpe, du plectre, des violes et des flûtes. Au début d'ailleurs, l'orgue jouait seulement la voix du ténor, les chantres exécutant les autres voix. À côté de ces orgues assez rudimentaires, on entendait toujours les saqueboutes (trombones) et les chalmeyes (chalumeaux), les trompettes, violes, tambourins et harpes.

Dans les assemblées évangéliques, le traditionnel harmonium à pédales (la "pompe à cantiques") a cédé la place à l'orgue électronique. Ce dernier a d'emblée acquis droit de cité par sa ressemblance avec le roi des instruments. Dans les orgues de qualité (plus proches du synthétiseur que de l'orgue classique), l'imitation des différents instruments est de plus en plus parfaite (certains modèles fonctionnant avec de vrais enregistrements des instruments originaux). Alors pourquoi bannir les instruments eux-mêmes du culte ? Relisons le Ps. 150 qui nous exhorte à louer l'Éternel au son de la trompette, du luth et de la harpe, du tambourin, des instruments à cordes, du chalumeau et des cymbales retentissantes.

Ces dernières années, divers instruments ont fait leur réapparition dans les cultes. On revoit des guitares, des flûtes, des violons, des trompettes se joindre à l'orgue ou au piano pour l'accompagnement des cantiques. En Angleterre, le mouvement semble être parti de l'église All Souls en 1972 où tous ceux qui savaient jouer d'un instrument étaient invités à l'apporter au culte. Une fois par mois, on organisait une répétition. Cet orchestre de quelque 70 musiciens joue aussi la musique avant ou pendant le culte. Pour certains morceaux, l'orchestre, la chorale et l'assemblée s'unissent pour la louange. Une fois par an, on donne un concert. Dans beaucoup d'autres églises, l'habitude s'est répandue d'associer tous les instrumentistes volontaires au chant communautaire (voir Mary Endersbee : "Music on a different scale" Today Nov.1983 p. 245).

Accompagner des cantiques demande beaucoup de qualités : la maîtrise de son instrument, des notions musicales pour transposer au piano ou à l'orgue les indications d'accords de guitare trouvées dans les nouveaux recueils, de l'humilité pour ne pas dominer le chant et de la fermeté pour le conduire au lieu de le suivre ; si possible, la capacité d'improviser pour introduire les chants et de transposer un ou deux tons plus bas, Dans les chants spontanés, un bon accompagnateur repère la tonalité du chant et prend "le train en marche". Pour donner plus d'assise à son jeu, il double les basses au piano et reprend la voix du ténor de la main droite. Il adapte son jeu au caractère et au style du cantique, sobre dans les chorals et les psaumes,

avec des harmonies classiques dans les chants du Réveil, des sonorités modernes et un soubassement rythmique solide dans les chants actuels. Par contre, il évitera toute fioriture qui ne servirait qu'à le mettre en évidence au détriment de l'attention vouée au texte du cantique. Si le pianiste prend l'habitude de chanter les cantiques tout en accompagnant, il évitera d'accélérer indûment le rythme ou d'escamoter les pauses respiratoires entre les phrases musicales. En même temps, il profitera davantage du contenu spirituel des cantiques.

Tout cela nous met à cœur l'importance d'une formation musicale donnée dès le jeune âge aux enfants des chrétiens si l'on veut disposer en tout temps d'accompagnateurs qualifiés dans les réunions. La guitare est un excellent instrument pour l'accompagnement des chants modernes ; par contre, pour les cantiques classiques, rien ne vaut l'orgue ou le piano.

## **2) Musique instrumentale dans l'église ?**

La musique par elle-même peut nous parler ; elle est, comme nous l'avons vu, un langage qui va au-delà des paroles et qui peut transmettre un message. Elle nous atteint globalement et influence nos sentiments et notre état d'âme. Elle crée une ambiance et peut favoriser la réflexion. Elle peut refléter certaines qualités de Dieu : (puissance, harmonie, paix...) et exprimer les sentiments du chrétien (confiance, joie, assurance...). Mais elle a aussi ses limites : suivant ma culture et ma sensibilité musicale, je suis plus ou moins accessible à son message. Elle suggère des sentiments plutôt que des pensées, c'est pourquoi chacun met sous la même musique ce qui remplit son cœur.

### *a) Le prélude*

Le jeu instrumental traditionnellement admis à l'église est le prélude d'orgue, éventuellement le postlude et l'interlude après la prédication. Ces traditions ont été reprises en tout ou en partie dans certaines églises évangéliques. Quelle est leur fonction ? Le prélude est censé préparer l'esprit du fidèle, il le fait entrer dans une ambiance de calme et de recueillement favorable à l'adoration.

Jamais je n'ai ressenti cet effet avec autant d'acuité que dans une église située en plein cœur du quartier mal famé d'Amsterdam. Après la conférence du soir du Congrès d'évangélisation de 1971, nous nous étions rendus à la demande du Pasteur Boyten dans sa maison servant de sanctuaire. Après avoir traversé ce secteur abandonné aux sex-shops, maisons de prostitution et cinés pornos déversant leurs musiques agressives, nous avons pénétré dans un havre de paix où un jeu d'orgue créait une atmosphère de sérénité. Nous avons tous senti la nécessité et le bienfait de ce "sas" d'harmonie pour préparer notre esprit au culte qui allait suivre.

Nous apportons à l'église nos excitations de la vie quotidienne, nos préoccupations de la semaine, parfois aussi notre énervement du dimanche matin. Nous avons besoin d'un temps de transition pour laisser décanter tout cela avant de nous présenter devant l'Éternel. Le prélude instrumental peut en être l'occasion - à condition d'être adapté à cette fonction et écouté avec recueillement. S'il est seulement considéré comme moyen d'établir le silence, d'attendre les retardataires ou même de terminer tranquillement ses bavardages, il passe à côté du but. Plutôt demander un moment de silence de quelques minutes !

À quelles conditions un prélude remplira-t-il bien sa fonction ? Qu'il soit sobre et évite d'attirer l'attention sur la musique ou le musicien (les morceaux de virtuosité ont leur place au concert non à l'église), de style plus classique que moderne (les dissonances forcent aussi l'attention), convenant à la majorité de l'auditoire, ne choquant personne, créant une atmosphère de calme

favorable à l'adoration. Parfois, le simple jeu d'un ou de deux cantiques remplira cet office. A ceux qui en connaissent les paroles, il suggérera en même temps des pensées propres à les édifier et à susciter leurs louanges.

#### *b) L'interlude*

Faut-il un jeu instrumental après le message ? Sa fonction est, en principe, de créer une plage neutre donnant du temps pour méditer les paroles entendues. L'idéal serait qu'il les prolonge en exprimant le même message sous une autre forme. Rares sont cependant les organistes capables d'improviser un morceau exprimant, sous une forme compréhensible, leur réaction personnelle au message. Il leur faudrait donc s'enquérir du thème de la prédication et choisir - et trouver - dans leur littérature un morceau approprié. Inutile de dire que ces conditions sont rarement réunies.

Faut-il donc renoncer à cet interlude ? Oui, s'il ne reste pas dans les limites assez restreintes du genre, c'est-à-dire un morceau très sobre, presque neutre, n'imposant pas un message propre (sauf s'il va bien dans le même sens que la prédication), ne mettant pas l'instrumentiste en avant, créant simplement une ambiance favorable à la méditation. Quelqu'un disait "Je n'aime pas la musique à l'église : quand elle est bonne, elle capte mon attention et la détourne de Dieu, quand elle est mauvaise, elle me crispe". Jugement certainement excessif, mais qui nous indique deux écueils à éviter : l'art pour l'art, et la médiocrité. Parfois, il vaut mieux ne pas se précipiter sur une musique de fond pour laisser l'Esprit agir dans le silence. Ne fixons pas non plus de règles intangibles: toujours un interlude instrumental, toujours un jeu d'orgue, toujours le même style.

La musique instrumentale peut aussi prendre la forme d'un solo autre qu'un jeu d'orgue. Je me souviendrai toujours d'un culte lors d'un rassemblement de quelque 8 000 jeunes venus de tous les pays d'Europe. L'un des points culminants de l'adoration fut le moment où toute l'assemblée s'est levée pour entendre un jeu très simple sur une guitare et apporter à Dieu, en harmonie avec le musicien, les sentiments de louange qu'il exprimait sur son instrument. La musique n'est pas un bouche-trou ou un simple ornement du culte. Elle peut-être une sorte de prière sans parole, une offrande à Dieu des sentiments du cœur.

Dès que plusieurs instrumentistes concourent à ce moment de méditation musicale, les précautions à prendre pour sauvegarder le recueillement du culte se multiplient : éviter les dérangements dus à la mise en place des pupitres, à l'accordage des instruments, aux décalages entre eux. C'est pourquoi, pour les trios, quatuors et autres morceaux d'ensemble, il est essentiel d'être parfaitement au point avant la réunion, d'avoir disposé et accordé les instruments autant que faire se peut, ou sinon, de réserver ces contributions pour une autre rencontre.

#### *c) Le postlude*

Le postlude correspond à un temps de préparation pour retrouver le monde quotidien, après avoir été enrichi par le culte vécu en commun. Il peut constituer l'occasion d'une dernière halte pour se recueillir avant de retourner dans le monde et mettre en pratique la Parole entendue. Il le sera seulement s'il est écouté en silence, sinon il sera "beaucoup de bruit pour rien".

#### *d) D'autres occasions de musique instrumentale*

Ces occasions se présentent dans différentes réunions de la vie de l'église, rencontres de familles, de jeunes, agapes, fêtes diverses... où chacun contribue "selon le don reçu". Il y a aussi les réunions spéciales (conférences, évangélisation) où la musique apporte un témoignage, un message sans paroles reflétant l'état d'âme intérieur d'un chrétien, si possible aussi une preuve de l'exigence de qualité des chrétiens.

Les "concerts spirituels" sont des occasions d'atteindre des gens extérieurs à l'église, à condition d'offrir un programme de qualité autant par le contenu que par l'exécution. Le groupe instrumental intitulé "Les musiciens du Roi" a donné sous ce rapport un excellent exemple, entrecoupant les morceaux de musique par des présentations des compositeurs ou de leurs œuvres et par des témoignages personnels. La discrétion de ces derniers, la modestie des musiciens et la qualité "professionnelle" des prestations ont impressionné très favorablement un auditoire très mélangé attiré par un programme de choix.

N'oubliez pas : dès que vous sortez du local cultuel, toute exécution publique de musique récente (c'est-à-dire dont le compositeur est mort depuis moins de 70 ans) est soumise au paiement de droits auprès de la SACEM (de la SUIZA en Suisse). Renseignez-vous au préalable pour ne pas vous trouver dans une situation irrégulière qui pourrait vous coûter cher.

Cet article a été reproduit avec la permission de M. Alfred Kuen et de M. Charles Eberli. C'est le chapitre 6 du livre "Oui à la musique" (ISBN 2-2827-0031-3) des Éditions Emmaüs, C.P. 68, CH – 1806 St-Légier. Tous droits réservés. Ce livre est épuisé.